

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024
N° 3 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 28 octobre 2024 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 22 octobre 2024
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2024-320), M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, Mme Marina CHUPIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. Jean-Marc VERCHERE, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2024-323), M. Yves AUREGAN, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Nicolas DUFETEL, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Céline VERON, Mme Elsa RICHARD, M. Angelo TOCCO

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2024-321

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUTEAU

Mme Claudette DAGUIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne BOURGETEAU

M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à M. Florian RAPIN

Mme Céline VERON a donné pouvoir à M. Bruno GOUA

Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI à partir de la DEL-2024-324

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Anne-Marie POTOT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024
N° 3 (dans l'ordre du jour)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Isabelle PRIME



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie
le 29 octobre 2024.*

*La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers
ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

Référence : DEL-2024-286

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine
communautaire**

**Transition écologique - Piscine de Belle-Beille - Redevance d'occupation temporaire - Installation
et exploitation de panneaux solaires photovoltaïques**

Rapporteur : Florian RAPIN,

EXPOSE

Dans le cadre de la transition écologique, la Ville d'Angers s'est engagée dans un Plan Energie Bâtiment, décliné autour de six actions, dont une vise à développer les énergies renouvelables et biosourcées.

L'ambition de ce plan est de réduire les émissions de gaz à effet de serre émises par le patrimoine de la collectivité, conformément à la loi Elan et à son décret Tertiaire. Un de ses objectifs est de fixer la part d'énergie renouvelable à 32% pour 2030.

La construction de la nouvelle piscine dans le quartier Belle Beille, en lieu et place de l'ancien équipement permettra la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques. L'électricité produite sera consommée en autoconsommation collective. L'objectif est la mise en œuvre opérationnelle (installation puis exploitation) à la fin de la construction de ce nouveau bâtiment, prévu livré à l'été 2025.

Anjou Territoire Solaire (Alter Energies et See You Sun) a établi une Manifestation d'Intérêt Spontanée pour la mise en place et l'exploitation d'une centrale de 112 kW, produisant près de 113 MWh par an.

Suite à l'avis de publicité suite à Manifestation d'Intérêt publié par la collectivité, aucune autre offre n'a été présentée.

Une convention d'occupation temporaire peut donc être conclue avec Anjou Territoire Solaire, dont la durée est fixée à 30 ans. A cet effet, il convient de fixer le montant de la redevance.

Il est proposé de l'établir à un montant de 500 € net de taxe par an.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 octobre 2024

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 08 octobre 2024

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 octobre 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024
N° 3 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Fixe le montant de la redevance d'occupation temporaire pour la mise en place et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque à la future piscine du quartier Belle Beille, à un montant de 500 € net de taxe par an.

Impute la dépense et la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : M. Jean-Marc VERCHERE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes

